

ENJEUX DE PRÉVENTION ET CONJOINTS VIOLENTS

Contexte: Le séminaire de transfert des connaissances *Prévenir la violence conjugale*, tenu à l'Université Laval le 30 octobre 2008, se voulait dès le départ une journée de réflexion et d'échange, laissant une grande place au dialogue : autant de temps était en effet consacré aux discussions qu'aux présentations. Y étaient présentes 20 personnes provenant d'organismes publics et parapublics, d'organismes communautaires et d'institutions d'enseignement, réunis par le désir de réfléchir sur le thème de cette journée. Une présentation du thème de la prévention en violence conjugale, des distinctions qu'ils supposent et des enjeux qu'ils soulèvent a constitué l'objet d'une introduction par Jocelyn Lindsay, responsable de l'équipe Masculinités et Société. Une synthèse de cette présentation se trouve dans la fiche-synthèse des connaissances numéro 3. Les idées ici décrites sont extraites des divers propos tenus par les participants à la suite des présentations de Julie Lefebvre et Suzanne Léveillé, de Normand Brodeur, ainsi que de Gilles Rondeau et Steven Bélanger.

LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE COMME STRATÉGIE DE RÉPONSE AUX FAMILICIDES

S. Léveillé et J. Lefebvre ont ouvert cette journée par la présentation des résultats d'une analyse des facteurs de risque chez 135 hommes ayant commis un uxoricide (meurtre de la conjointe) comparés à 24 hommes ayant commis un familicide (meurtre du conjoint(e) et d'un ou plusieurs enfants). Ces derniers présentaient davantage de troubles dépressifs liés à une perte conjugale, familiale et sociale. Le familicide apparaît bien souvent comme un « suicide élargi ». Les hommes passant à l'acte ont cherché des solutions, soit auprès de professionnels, soit au contraire dans les tentatives de contrôle et les scénarios obsessionnels. Les suggestions pour la prévention se centrent donc sur l'accessibilité des services de professionnels et sur la formation sur le thème du deuil, en particulier pour prévenir les cas de familicides, ce qu'on retrouve d'ailleurs dans les discussions qui ont suivi.

La prévention du passage à l'acte familicide en tant que tel est difficile. En effet, les signes précurseurs étaient moins présents chez les hommes ayant commis des familicides que chez ceux ayant commis un uxoricide, tels qu'un passé de violence conjugale ou la manifestation de troubles antisociaux. De surcroît, le peu de cas de familicides par année rend peu efficient tout programme visant uniquement à empêcher ce type d'actes. En particulier si l'on tient compte que les hommes en difficulté ont cherché de l'aide avant de passer à l'acte, il est préférable d'agir de façon plus globale et précoce.

La promotion de la santé mentale devrait être l'axe préventif à privilégier, en se centrant particulièrement sur la problématique du deuil et de l'intégration émotionnelle des pertes. La pertinence de telles activités promotionnelles ne serait cependant pas restreinte qu'à la question des uxoricides

et familicides. Soixante-quinze pour cent des hommes clients d'un organisme d'aide aux hommes ayant un problème de violence (Pro-Gam) vivaient une problématique de perte. Dans toutes ces populations, les enjeux de perte côtoient les problématiques de dépendance émotionnelle, de dépression, d'idées et de comportements suicidaires.

Ces enjeux généraux devraient être abordés sur les sites mêmes d'intervention. Ainsi, dans une optique de travail préventif effectué en amont, le client devrait pouvoir développer verbalement les fantasmes de passage à l'acte lors du suivi thérapeutique. Un espace hautement nécessaire quand on considère les difficultés de plusieurs hommes de l'échantillon de S. Léveillé et de J. Lefebvre à élaborer sur leurs pertes et/ou à se sortir de réponses obsessionnelles. Tout en distinguant bien ce qui est du registre des fantasmes et du registre des scénarios d'action, prévenir demande donc de ne pas réagir immédiatement devant tout signe précurseur d'un acte de violence à venir par la mise en branle d'une action.

Par ailleurs, les activités promotionnelles proposées ne devraient pas se limiter à une approche de prévention secondaire ou tertiaire visant des groupes déjà reconnus comme étant fortement à risque de commettre des gestes de violence conjugale. Il faudrait aussi viser plus largement des segments de populations, tels que les clientèles des institutions scolaires (secondaires, postsecondaires) qui sont à risque de connaître des premières ruptures. En visant les hommes ayant vécu une rupture dans ses activités promotionnelles, l'organisme AutonHommie a constaté un afflux de demandes d'aide lors de ses journées « portes ouvertes », signe de l'intérêt pour ces questions chez une clientèle sans antécédents.

Des activités visant à favoriser le bien-être de larges segments de la population pourraient avoir comme objectif la redéfinition de formes culturelles générales. On a ainsi souligné l'impact d'une socialisation axée sur la performance, qui ne laisse pas beaucoup d'occasions à la verbalisation des difficultés et des pertes. Certaines formes culturelles qui doivent être mises en cause concernent plus directement la socialisation masculine. Ce type de travail sur les formes culturelles de la masculinité existe déjà, entre autres, à l'organisme AutonHommie.

Si les avantages de telles approches peuvent sembler indéniables, une limite leur est inhérente, comme à toute activité générale de prévention-promotion : il est difficile d'évaluer combien d'actes de violence peuvent être évités par des stratégies globales.

Un défi se pose dans la mise en place de telles stratégies. Pour amener les gens à recourir aux services offerts, encore faut-il qu'ils puissent se reconnaître dans les activités promotionnelles, reconnaître qu'ils ont un problème et connaître les ressources pertinentes. Pourtant, bien des hommes refusent d'admettre l'existence d'une difficulté, encore moins de difficultés liées à l'emploi de la violence. À l'instar d'un projet ayant cours à L'Impact-Rivière, on peut imaginer pour pallier le problème l'organisation de groupes de réflexion ayant pour but la conscientisation des participants aux besoins d'aide : l'objectif est une plus grande prise de conscience d'une problématique.

La difficulté à se reconnaître et à reconnaître la difficulté appelle de plus l'adaptation des campagnes de sensibilisation/promotion, qui ne doivent pas référer au passage à l'acte criminalisable, mais plutôt au besoin d'aide qui se situe en amont. Il s'agirait ainsi de viser les hommes vivant une rupture ou une perte. De telles campagnes peuvent être ciblées vers des milieux où se concentrent les hommes qui peuvent bénéficier des services, tels que les milieux de travail.

À l'autre bout de la chaîne, les services doivent bien entendu exister, et les intervenants être formés pour répondre aux demandes d'aide. À cet égard, il importe de sensibiliser les professionnels de la santé et des services sociaux aux enjeux de la détresse chez les hommes et de la violence conjugale. Il a été fait mention de l'impact d'une formation donnée aux médecins du CLSC Basse-Ville sur la thématique de la violence conjugale : « Tu les voyais faire des liens qu'ils ne faisaient pas ».

Avec ce point, c'est l'importance de la concertation des services comme clé de voûte pour des stratégies de prévention en violence conjugale qui est mise en lumière. Est invité à dépasser l'approche par silos et à faire preuve de collaboration dans l'offre de services, ce dont est un exemple le programme *Time-Out* (service d'hébergement de courte durée pour hommes violents, travaillant en collaboration avec les services policiers de la ville de Québec).

UNE MÉTHODE DE DÉLIBÉRATION ÉTHIQUE EN CONTEXTE DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE CONJUGALE

La présentation de Normand Brodeur portait sur une grille de délibération structurée pour la prise de décision lors de situations où un client constitue une menace à la vie et à la sécurité d'un tiers*. Quand les automatismes acquis précédemment ne suffisent plus, plutôt que d'avancer à tâtons, il est suggéré de clarifier les codes formels et règles morales en vigueur, d'explicitier les émotions en jeu et de nommer concrètement les valeurs impliquées, avant d'envisager les moyens d'action et d'anticiper leurs conséquences probables. Les éléments de la réflexion subséquente vont dans le sens d'une certaine ouverture à la verbalisation de fantasmes agressifs, dont le potentiel préventif a été discuté.

Le principal point étant ressorti des discussions avait trait au potentiel d'un tel processus réflexif de mettre au jour les aspects cognitifs et émotifs derrière une décision et de faciliter les révisions nécessaires des automatismes survenant en contexte d'intervention. En particulier depuis l'adoption de la loi 180, un mécanisme de dénonciation est mis en branle quand la sécurité d'un tiers est mise en cause. L'application d'une méthode de réflexion éthique suspend ces automatismes et rend possible la prise de risque. Cette prise de risque se retrouve en fait déjà dans la pratique et repose sur l'aptitude du clinicien à distinguer le « danger apparent » d'une situation de danger réel.

Tout comme en intervention auprès d'individus présentant un risque suicidaire, en laissant place aux idéations et aux fantasmes agressifs, le matériel obtenu pourra être travaillé de façon clinique. À ce sujet, une telle intervention peut porter conjointement sur les fantasmes auto- et hétéro-agressifs, comme cela se fait à CAHo, où les intervenants sont formés pour œuvrer simultanément sur les deux problématiques. La méthode de délibération éthique présentée par N. Brodeur rend même possible la prise de décisions qui sont en marge des règles déontologiques formelles pour des raisons d'exception, tout en saisissant les conséquences éventuelles du choix fait.

Il ne faut cependant pas trop accentuer le processus de rationalisation en cause. Au terme du cheminement, les automatismes seront plutôt révisés qu'abandonnés. Le rationnel des nouveaux automatismes sera connu. Ce processus se situe en prolongement de l'évolution des organismes en intervention auprès des hommes ayant des problèmes de violence. En effet, c'est à la suite de confrontations à des situations ambiguës et risquées que ces organismes avaient adopté des codes d'éthique.

L'investissement de ce temps dans un processus de réflexion structurée est à la fois nécessaire et économique. D'abord nécessaire parce que le besoin de discussion ressenti par les équipes d'intervenants face à des situations complexes révèle le dilemme vécu, d'autant plus que certaines clientèles peuvent

difficilement être classifiées par rapport à une seule problématique. Ensuite économique, parce que la longueur des réflexions et des débats initiaux est donc compensée par le moindre temps d'intervention subséquent. Au mieux, le processus de délibération éthique peut mener à l'identification d'informations permettant la résolution d'un dilemme apparent.

La complexité des situations à risque en violence conjugale fait qu'une décision ouvre à deux ou trois options, qui elles-mêmes obligent à la prise d'autres décisions. La méthode suggérée incite à l'anticipation des multiples décisions à prendre et de leurs conséquences. En d'autres termes, la réflexion appuyée sur la grille éthique ouvre la porte à l'élaboration de plans d'action et accroît la possibilité d'agir par anticipation plutôt qu'après coup.

Une innovation a été suggérée par rapport à la grille présentée. Elle consiste à inclure le principal concerné dans la délibération elle-même, de ne pas attendre que la décision ait été prise. Le fait d'inclure le client dans tout le processus de délibération facilite la résorption de la situation problématique. À la suite de la discussion avec un client, la question ne se pose souvent plus de savoir s'il faut lever la protection de la confidentialité et appeler la police.

L'inclusion du client dans le processus favorise l'évaluation du potentiel de risque à moyen et long terme. La période de crise est propice à l'élaboration sur les fantasmes agressifs, qui tendent à rester latents en temps normal. Dès lors, accepter une zone de risque et travailler à partir d'une relation d'inclusion et de confiance permet d'aller chercher des informations utiles pour prévoir les risques de futurs actes de violence. Ayant moins à reposer sur des hypothèses, le processus de délibération gagne en fiabilité et validité. Sur le plan préventif, l'occasion est offerte de travailler sur divers aspects de la santé mentale du participant, ce qui aura éventuellement des impacts sur la prévention de futurs comportements de violence conjugale. Ce travail pourra porter à la fois sur des éléments auto- et hétéro-agressifs.

Même lorsque la situation demande tout de même la déclaration aux forces policières, l'implication du client peut toujours se faire : le client peut lui-même prendre contact avec la police lorsque la sécurité d'un tiers est en cause. Survenue au terme d'une telle démarche, la décision n'apparaît pas comme la rupture d'une relation de confiance avec l'intervenant, elle est plutôt en continuité avec les termes de l'alliance thérapeutique.

Auprès des intervenants, l'application de la grille de délibération éthique aide à chasser les inconforts quant aux décisions prises. Elle oblige les intervenants à tenir compte, dans le processus décisionnel, des émotions impliquées et

des zones de vulnérabilité, mais aussi des différences dans les hiérarchies de valeurs et dans les motivations. Parmi les zones de vulnérabilité possibles, mentionnons la peur de l'erreur, l'importance accordée aux opinions des autres ou le désir de réalisation. L'effort réflexif exigé par l'application de la grille favorise le climat de confiance et de transparence dans l'équipe.

Enfin, puisque les jeunes professionnels n'ont souvent acquis qu'une sagesse sous formes d'automatismes lors de leur formation, une formation en éthique appliquée mériterait d'être intégrée dans le cursus.

PRÉVENTION DANS UN CONTEXTE D'INTERVENTION : L'EXEMPLE DU PROGRAMME PREMIÈRE LIGNE

Le séminaire s'est clos par un débat lancé par la présentation de Gilles Rondeau et Steven Bélanger sur le programme d'intervention *Première Ligne*, un programme d'assistance psychosociale offert par téléphone par des intervenants de l'organisme Pro-Gam aux hommes récemment arrêtés par des agents de la SPVM pour des motifs liés à la violence conjugale. Ce projet novateur supposait donc la collaboration du corps policier. Au total, malgré de multiples résistances et difficultés, 51 hommes ont pu recevoir les services du programme. Les objectifs du programme étaient de répondre aux besoins de la clientèle, sur le modèle d'une intervention de crise. Il fallait : a) calmer la crise et éviter le passage à l'acte, b) entamer un processus de réflexion et de responsabilisation, c) fournir des références aux clients pour après leur libération. Pour diverses considérations, le financement de ce projet n'a pas été renouvelé.

Les débats ont mis autant l'accent sur les difficultés et limites des moyens rencontrées lors de la mise sur pied du service que sur son aspect prometteur. Puisqu'il s'agissait d'une intervention n'ayant pas d'antécédents, l'objectif exploratoire n'était pas limité. Tel que dit par Steven Bélanger, il s'agissait en effet d'une « intervention de brousse », partant d'un budget de 30 000\$. Le peu de budget disponible faisait en sorte que l'intervention sur place était exclue d'office pour pouvoir offrir un suivi 24 heures sur 24. L'intervention par téléphone a donc été choisie pour des raisons pratiques et financières. Une piste à explorer serait bien entendu de tenter l'intervention en face à face. Sur le plan organisationnel, certaines manières de faire amènent des résistances chez les enquêteurs. Dans l'objectif de poursuivre le virage vers une approche préventive, l'importance de la formation auprès des policiers ne fait aucun doute.

Cependant, même des limites telles que l'impossibilité d'entrer en contact direct pouvaient constituer des atouts. Comme Internet, le téléphone est un médium

qui facilite les confidences. Le manque de définition des objectifs du projet facilite toutefois l'identification des besoins, pour la plupart immédiats, de la clientèle. Ces besoins sont essentiellement d'être rassuré par rapport à ce qui est vécu et d'être calmé, d'avoir une réponse aux interrogations légales. Également, il s'agit de l'occasion de faire le point et d'amorcer une réflexion, voire une démarche d'aide, en faisant connaître les ressources existantes.

La réflexion théorique pourrait être justement développée sur la notion de comment désamorcer la crise vécue par le client. La mesure des effets à court terme de la prise de contact avec les hommes arrêtés exigerait aussi le développement d'instruments qui complèteraient l'évaluation d'un tel programme.

On a souhaité que le programme soit offert au-delà de la seule population masculine ayant commis de la violence criminalisable. À cet égard, on a relevé la difficulté à inciter une cohorte plus importante d'hommes, à risque de poser des gestes de violence criminelle, à recourir aux services de prévention et d'intervention. Pour le moment, c'est la « crème » qui demande de l'aide, soit ceux qui sont sensibilisés au besoin d'aller chercher une aide et qui connaissent les services. À ce titre, le programme *Première Ligne* constituait déjà un moyen de joindre un ensemble plus large d'individus.

Un programme tel que *Première Ligne* pouvait remplir une fonction de relais entre la clientèle et les services de deuxième ligne. Cette fonction reste encore à remplir au Québec. Des données recueillies dans le cadre du projet *Première Ligne* vont d'ailleurs dans ce sens et corroborent d'autres chiffres : 87% des hommes contactés dans le cadre du projet n'avaient jamais eu connaissance d'aucun programme en violence conjugale.

Les améliorations souhaitées allaient dans le sens d'une extension de la couverture de services offerte par un tel service. Afin d'améliorer le service *Première Ligne*, il pourrait être envisagé d'aller chercher la collaboration des avocats de la défense dans une perspective communautaire. La crainte qu'une demande d'aide représente un aveu de culpabilité pourrait être circonscrite de cette façon. Cette extension doit également s'inscrire dans l'accroissement des services d'intervention de première ligne, qui ont un impact en termes de prévention tertiaire (empêcher la répétition de comportements violents).

La reprise du projet d'une ligne d'aide offerte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pendant de la ligne du CALACS pour les personnes victimes de violence à caractère sexuel, constitue l'une des voies à envisager à moyen terme. Également, la généralisation du programme *Time-Out*, un service d'hébergement à court terme pour hommes arrêtés de façon préventive dans le cadre de la loi 495, ferait partie de cette extension de l'offre de services aux impacts préventifs. D'abord, en retirant l'individu du contexte, d'autres actes de violence et d'autres arrestations sont prévenus. Ensuite, cette intervention peut être l'occasion d'une prise de conscience et

du commencement d'un processus de changement. De façon plus générale, c'est la création de maisons d'hébergement pour hommes en crise qui doit être envisagée. On peut aussi penser à la possibilité d'offrir un accompagnement aux hommes qui doivent se présenter à la cour.

Cette perspective de prévention plus large a soulevé un débat sur la nécessité d'obtenir plus de moyens financiers. Il a été rappelé que l'Ontario consacre un budget beaucoup plus élevé que le Québec sur la question de la violence conjugale. Devant la nécessité d'étendre les services, d'aucuns envisageront même que l'enveloppe globale accordée aux questions liées à la violence conjugale devrait être répartie différemment, de manière à agir avec plus de précocité et de façon plus large auprès de ceux qui commettent la plupart des actes de violence. Néanmoins, l'enjeu du financement ne devrait pas faire basculer dans un sentiment d'impuissance. Les expérimentations sont toujours possibles malgré la faiblesse des budgets.

CONCLUSION

Des présentations et des discussions de cette journée, il ressort que la prévention peut se réaliser à des niveaux très différents : en amont des comportements violents ou sur les sites d'intervention, *Première Ligne* en étant l'exemple par excellence. Les stratégies diffèrent selon la problématique précise sur laquelle on agit et selon le moment d'intervention, ce qui renvoie aux distinctions entre prévention primaire, secondaire et tertiaire.

*Pour une plus ample description : Legault, G.A. (1999), *Professionnalisme et délibération éthique*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

Synthèse rédigée par Frédérick Gagné et
Jocelyn Lindsay